

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres et du président de la
Commission des allocations d'études**

A.Gt 23-10-2017

M.B. 10-11-2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 septembre 2016 fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 portant nomination des membres et du président de la Commission des allocations d'études ;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la composition de la Commission d'examen des Allocations d'études,
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés en qualité de membres de la Commission des Allocations d'études :

A. Membres effectifs :

1. Deux membres effectifs représentant la Direction des Allocations d'études :

- Mme Marie-Ange LAGASSE, représentant la Direction des Allocations d'études ;

- Mme Cyndy HARVENGT, représentant la Direction des Allocations d'études ;

2. Deux membres effectifs de la Commission de la Vie étudiante, Démocratisation des Affaires sociales de l'ARES :

- Mme Florence VANDERSTICHELEN, représentant la COVEDAS.

- Mme Nadia MULLER, Assistante sociale à la Haute Ecole ICHEC, représentant la COVEDAS.

5. Deux membres effectifs représentant les organisations représentatives des étudiants :

- M. Quentin SELLIER, représentant la FEF ;
- Mme Florence De LEEUW, représentant l'U.N.E.C.O.F.

B. Membres suppléants :

1. Deux membres suppléants représentant la Direction des Allocations d'études :

- Mme Ana BRANCA, représentant la Direction des Allocations d'études;
- M. Marc BOURDIAUD'HUY, représentant la Direction des Allocations d'Etudes ;

2. Deux membres suppléants de la Commission de la Vie étudiante, Démocratisation des Affaires sociales de l'ARES :

- N.
- N.

5. Deux membres suppléants représentant les organisations représentatives des étudiants :

- Mme Julie DEMARTEAU, représentant la FEF ;
- M. Maxime DARRE, représentant l'U.N.E.C.O.F.

Article 2. - Mme Marie-Ange LAGASSE, membre effectif de la Commission, est nommée Présidente ;

Article 3. - Le chef du Service des Allocations et Prêts d'Etudes ou son délégué assure le secrétariat du Conseil.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 portant nomination des membres et du président de la Commission des allocations d'études est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté prend ses effets le 1^{er} octobre 2017.

Bruxelles, le 23 octobre 2017.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

L'Administrateur général,

J.-P. HUBIN